

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 mars 2017
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le TREIZE du mois de mars à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 mars 2017.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN (à partir du point 1.2), MULLER, MATELIC, WATRIN, CORRADI, BOLTZ, CANTELE, FICHTER, PELIZZARI, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. DROUIN (point 1.1)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER, Mme LIEBGOTT

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 février 2017

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 13 février 2017.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2017-14- Adhésion à la plateforme « InSiti »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'adhérer à la plateforme « InSiti » dans le cadre de sa compétence « Développement Economique » et notamment de sa mission de favoriser la commercialisation des zones d'activités communautaires,
- et CHOISIT l'option « Pack 100 crédits » au prix unitaire de 25€ HT, soit 2.500,00 € HT (3.000,00 € TTC)

1.2 DB 2017-15- Renouvellement de l'adhésion « HOMEGAL », Pépinière d'entreprises, et « Initiative Bassins de Briey Orne Moselle » (IBBO)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de contribuer au financement des dépenses de fonctionnement de l'association « HOMEGAL » (pépinière d'entreprises) à hauteur de 3 000 € par an.
- DECIDE de contribuer au financement des dépenses de fonctionnement « d'Initiative Bassins de Briey Orne – IBBO » à hauteur de 2 400 € par an, sur présentation d'un bilan annuel d'activités,
- et AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention à passer, à cet effet, avec l'association HOMEGAL pour la mise en œuvre de ce nouveau partenariat

2. DECHETS MENAGERS

2.1 DB 2017-16 – Gestion des déchets ménagers – Contrat pour de reprise des déchets d'emballages ménagers en verre « option filière verre » - Avenant n°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de passer un avenant n°1 au contrat de reprise « option filière verre » passé le 28 décembre 2011 avec « OI-Manufacturing » repreneur désigné par la Chambre Syndicale des Verreries

Mécaniques de France (CSVMF), afin d'intégrer la prolongation du contrat de reprise jusqu'au 31 décembre 2017 et la modification du prix de reprise à savoir 23,50 €/tonne,

- et AUTORISE le Président à signer cet avenant

3. LOGEMENT

3.1 DB 2017-17 – Campagne de ravalement de façades 2017 – Mission de suivi et animation - Demande de subvention auprès de la Région GRAND EST

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la mission de suivi et animation de l'opération ravalement de façades pour l'année 2017 comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES		
	NATURE (S)	MONTANT €	%
MONTANT PREVISIONNEL pour 35 dossiers	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional « Grand Est »	4 620 €	50 %
	Autofinancement	4 620 €	50 %
	TOTAL	9 240 €	100%

- et DECIDE de solliciter, pour sa réalisation, l'attribution d'une subvention auprès de la Région GRAND EST

3.2 DB 2017-18 – Campagne de ravalement de façades 2017 - Aide aux travaux pour les particuliers - Demande de subvention auprès de la Région GRAND EST

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'opération ravalement de façades pour l'année 2017 comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES		
	NATURE (S)	MONTANT €	%
MONTANT PREVISIONNEL pour 35 dossiers	Subvention demandée au Conseil Régional	16 012, 50 €	50%
	Autofinancement	16 012, 50 €	50%
	TOTAL	32 025 €	100%

- et DECIDE de solliciter, pour sa réalisation, l'attribution de subventions auprès de la Région GRAND EST

3.3 DB 2017-19 – Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés – tranche 2017 – Travaux - Demande de subvention auprès de la Région GRAND EST

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés pour l'année 2017 comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES		
	NATURE (S)	MONTANT €	%
MONTANT PREVISIONNEL	Part du Conseil Régional	101 023 €	6,60 %
	Part de l'ANAH	1 304 844 €	85,23%
	Part du Conseil Départemental	24 000 €	1,57 %
	Autofinancement	101 023 €	6,60 %
	TOTAL	1 530 890 €	100%

- DECIDE de solliciter, pour sa réalisation, l'attribution de subventions auprès de la Région GRAND EST,

- Et AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région GRAND EST concernant les aides aux particuliers pour les travaux (2017) dans le cadre de ce protocole.

3.4 DB 2017-20 – Campagne de ravalement de façades - Examen de la situation particulière de M. MESEMBOURG à Montois-la-Montagne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE, par dérogation au règlement d'intervention de l'opération ravalement de façade, que la demande de subvention de Monsieur MESEMBOURG habitant au 3 rue général de Gaulle à Montois la Montagne (57860) est éligible,
- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 915,00 € dans le cadre de l'opération ravalement de façades à Monsieur MESEMBOURG,
- Et DECIDE que le versement de cette subvention interviendra sur présentation des factures,

3.5 DB 2017-21 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, à divers particuliers et pour un montant total de 3.400,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

4. PETITE ENFANCE

4.1 DB 2017-22 – Structures multi accueil petite enfance – Critères d'attribution des places – Modifications

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la grille des critères ci-dessous permettant de définir les modalités d'attributions des places dans les multi-accueils qui est annexée aux règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

Grille des critères permettant de définir les modalités d'attributions des places dans les multi accueils

CRITERES	CONDITIONS	PONDERATION
DOMICILIATION		
Famille qui habite sur le territoire de la CCPOM Famille qui travaille sur le territoire de la CCPOM (sans y habiter).	Au moment de la date d'entrée en crèche	90
SITUATION FAMILIALE		
Famille de 3 enfants et plus	dont au moins 3 enfants de - de 12 ans	10
Accueil d'une fratrie	durant l'année concernée	20
Présence d'un aîné	durant l'année concernée	20
Grossesse multiple		20
Parents mineurs	1 ou les 2 parents sont mineurs	30
Parent isolé - Famille monoparentale		30
ORGANISATION PROFESSIONNELLE		
Horaires atypiques	Organisation professionnelle atypique (horaires, trajets...)	10
Mutation professionnelle quand les 2 parents travaillent	déménagement non prévu dans un délai de 3 mois	20
NATURE DE LA DEMANDE		
Enfant inscrit sur liste d'attente depuis + 6 mois et-1 an		10
Enfant inscrit sur liste d'attente depuis + d'1 an		20

SITUATION PARTICULIERE		
Enfant en situation de handicap ou maladie chronique ou invalidante		30
Handicap ou maladie chronique ou invalidante d'un membre de la famille		20
Famille bénéficiant de minima sociaux		30
Plan d'accompagnement social de la famille par des professionnels		30
Personne en formation ou en recherche d'emploi		10

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 DB 2017-23 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'instituer, selon les modalités proposées ci-avant et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA)
- PRECISE que la répartition entre l'IFSE et le CIA d'effectuera comme suit :
 - Agents de catégorie A : IFSE 80% - CIA 20 %
 - Agents de catégorie B : IFSE 88% - CIA 12%
 - Agents de catégorie C : IFSE 90% - CIA 10%

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 28/02/2017
- Tableau de bord financier au 28/02/2017
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/01/2017
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 28/02/2017
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 28/02/2017
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 28/02/2017
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 28/02/2017
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.

Archivé le 23.03.2017
Rombas, le 21 mars 2017,
Le Président,



Lionel FOURNIER